



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Haïti

Question écrite n° 70874

Texte de la question

M. Daniel Mach attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur les conséquences dramatiques du séisme survenu à Haïti le 12 janvier 2010. Cette catastrophe naturelle a causé de très nombreuses victimes et de terribles dégâts. Face à cette urgence humanitaire, la France s'est immédiatement mobilisée et a rapidement apporté son aide et son soutien. Devant l'ampleur de ce désastre qui a ému l'opinion internationale, il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment la France entend apporter son aide dans cette phase de soutien aux victimes et de reconstruction d'un pays dévasté.

Texte de la réponse

La catastrophe qui a frappé Haïti le 12 janvier a suscité une réaction immédiate de la France. Onze avions affrétés par le ministère des affaires étrangères et européennes, trois à cinq rotations aériennes entre les Antilles françaises et Haïti (avions militaires et DASH 8 de la sécurité civile) et l'engagement de deux bâtiments de la marine nationale les 19 et 24 janvier ont permis de déployer sur zone jusqu'à 1 173 personnels français et près de 2 000 tonnes de matériel humanitaire. L'assistance médicale à la population haïtienne a débuté le 13 janvier. Elle s'est accrue le 18 janvier avec la mise en place d'un hôpital de campagne de la sécurité civile (70 personnels médicaux) complété par quatre détachements d'appui médicaux (48 équipes médicales). Au total, 160 personnels médicaux, dont des effectifs issus des SAMU, ont permis d'effectuer plus de 16 000 consultations, 2 500 hospitalisations et 1 300 interventions chirurgicales. Quatre unités de potabilisation d'eau ont été installées le 16 janvier pour répondre aux besoins de 40 000 personnes. Elles ont permis de distribuer plus de 496 000 litres d'eau. L'armée de terre a contribué à l'aménagement d'un village de 600 tentes, sur le champ de mars, au centre de Port-au-Prince, qui permettra d'accueillir 5 000 personnes. Un village de tentes à Hinche réalisé par les moyens français a été inauguré le 29 janvier. Plusieurs opérations d'approvisionnement de la population en eau et nourriture ont été réalisées par les personnels français. Les moyens aériens mis en oeuvre par la France ont permis d'évacuer 3 001 personnes, dont 1 305 Français, 1 217 Haïtiens, 50 Européens, 57 ressortissants de nationalités tierces et 372 enfants adoptés. Parmi eux, 243 blessés ont pu être soignés dans les structures hospitalières des Antilles françaises. L'élan de solidarité des Français s'est également exprimé dans les multiples dons à la Fondation de France, à La Croix-Rouge, aux grandes ONG nationales engagées sur le terrain ainsi que par de nombreuses initiatives locales d'aide aux sinistrés haïtiens. Le soutien financier de la France a permis de contribuer à hauteur de 10 millions d'euros à l'appel des Nations unies. L'heure est désormais à la reconstruction. Une première conférence s'est tenue à Montréal le 25 janvier. Le prochain rendez-vous international se tiendra à New York le 31 mars 2010. Une mission interministérielle, pilotée par l'ambassadeur Duquesne et chargée de mettre en oeuvre et coordonner l'aide française, s'est rendue sur place du 6 au 10 février. Le Président de la République, lors de sa visite à Port-au-Prince le 17 février, a annoncé une aide globale de la France de 326 millions d'euros sur deux ans. Une mission d'évaluation mixte Banque mondiale/PNUD/Commission européenne/donateurs relative aux besoins post crise, à la quelle la France participe, doit se rendre à Port-au-Prince le 21 février, afin de préparer la conférence de New York de mars 2010.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Mach](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70874

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1254

Réponse publiée le : 30 mars 2010, page 3641